



Centre de ressources  
POUR LES ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE  
en Midi-Pyrénées

## Réseau des animateur.trice.s des conseils citoyens de Midi-Pyrénées

-----  
8 avril 2016 à R&T

### Présents :

#### **GRAND TARDES – LOURDES**

- **BERNARD Florence** – direction de la cohésion sociale Midi-Pyrénées – co-animation d'un conseil citoyen sur Tarbes
- **DELGADO Dominique** – responsable de la réussite éducative – co animation d'un conseil citoyen sur Tarbes
- **NELIEN Didier** – chargé de mission médiation sociale / service politique de la ville de Lourdes – co-animation de 2 conseils citoyens sur Lourdes
- **SANGUINET Patricia**- médiatrice conseil citoyen et initiatives citoyennes et co-animation de 6 conseils citoyens.

**CALDERON Françoise** – Coordinatrice de l'action sociale au sein de la CC Carmausin- Ségala – accompagnement du conseil citoyen sur Carmaux

**CUQUEL Didier**, chef projet du contrat de ville pour le compte de la CC Castres Mazamet – Co-animation d'un conseil citoyen dans le quartier de la Falgarié à Aussillon.

**FOURNIER Amélie** – animatrice du conseil citoyen d'Auch - CA Grand Auch

**DOUCET Myriam** - Ville de Cugnaux – directrice adjointe du CCAS – en charge du conseil citoyen, des centres sociaux et de la réussite éducative

**GOMES Patrick**, Ville de Toulouse et Toulouse Métropole – coordination de la participation des habitants dont les conseils citoyens dans le cadre du contrat de ville

**BROTEAU Sacha**– Stagiaire Ville de Toulouse, conseil citoyen

**GASSELIN Gérard, BREINER Leila, CHADEE Mélissa** , Solidarités Villes : accompagnement de démarches participatives. Implication au conseil citoyen de Toulouse (quartier Soupertard) ; Accompagnement actuel sur Pamiers (09) et Carmaux (81)

**BERTRAND Patrick** – Délégué du préfet sur les quartiers prioritaires du Tarn et Garonne – Co-animation de 4 conseils citoyens sur Montauban (2) et Moissac (2).(Préfecture Tarn & Garonne)

**PISTOUILLE Fabienne** – Agent de développement sur le Grand Montauban – Co-animation avec le délégué du préfet de 2 conseils citoyens sur Montauban - C. A Grand Montauban

**RATIER Laurence** – en charge de la politique de la ville et du conseil citoyen pour la mairie de Saint-Girons - CA St Girons

**DELUC Bérengère**– chef de projet rénovation urbaine à la CC de Pamiers  
– Pas de co-animation mais en suivi du projet participatif

## Introduction

Les conseils citoyens mis en place depuis la réforme de la politique de la ville représentent une démarche nouvelle et par conséquent interrogent tous les acteurs. En 1<sup>ère</sup> ligne, sont concernés les animateurs au regard de leur mission.

Cet échange invite les participants à réfléchir ensemble aux freins, facilités et difficultés qui se posent aux acteurs des conseils citoyens autour de deux questions :

1. **L'articulation des temps et disponibilités des membres des Conseils Citoyens aux instances de décision (COFIL) du Contrat de ville dans la journée : quel(s) moyen(s) en termes de temps, d'organisation, de ressources ?**
2. **La formation des techniciens, des animateurs.trices, des élus : comment l'aborder ? la mettre en place ?**

L'objectif de cet échange, après avoir dressé un état des lieux de la mission animation sur les différents sites est de formuler des propositions en matière d'organisation, de formation, pour améliorer les conditions et les pratiques des acteurs de la participation sur les territoires.

### **Thème 1 : l'articulation des temps et disponibilités des membres des Conseils Citoyens aux instances de décision (COFIL) du Contrat de ville dans la journée : quel(s) moyen(s) en termes de temps, d'organisation, de ressources ?**

---

Les situations sont différentes selon les territoires ; d'une part, tous les COFIL n'invitent pas les membres des conseils citoyens, un certain nombre de COFIL posent un certain nombre de freins, notamment les services de l'État.

Par ailleurs, la disponibilité des membres du conseil citoyen sur le temps du COFIL qui se déroule en journée n'est pas aisée – les plus disponibles a priori sont les membres retraités et/ou des chômeurs.

L'articulation des temps (instances/membres) et des disponibilités de chacun.e est différente selon le type de conseil citoyen en place, les sites en question et les profils des membres du conseil citoyen (vie professionnelle / vie personnelle).

Les instances techniques elles-mêmes peuvent être nombreuses et variées ce qui multiplie les réunions, par exemple le conseil de prévention, les instances des programmes réussite éducative, les instances d'instructions des dossiers politique de la ville, les réunions sur l'habitat et la rénovation urbaine etc.

**Questions** : est-ce toujours les mêmes personnes qui y vont ? Comment cela se passe-t-il ? Quels impacts ? Quelle est vraiment la place des membres du conseil citoyen au sein du COFIL ?

## ÉTAT DES LIEUX – TOUR DE TABLE

Dans le Tarn et Garonne, la situation est très différente Sur les 2 sites en PV.

- ❖ *L'expérience de Moissac* : le conseil citoyen fait l'objet d'une évaluation par le CGET (cible de 10 quartiers entrants en politique de la ville au niveau national), la collectivité se trouve parfois mise en difficulté pour plusieurs raisons : d'une part, le conseil citoyen s'est constitué en association et est très actif et d'autre part, les élus ne sont pas forcément familiers du contrat de ville, car Moissac est une commune entrante. Par ailleurs, bien qu'inscrite au

patrimoine mondial, la commune rencontre des difficultés du point de vue des finances publiques.

Les conseillers citoyens ont été associés au COPIL ; le membre du conseil citoyen disponible se rend et réalise un compte-rendu de ce qui s'est dit.

#### ❖ *L'expérience de Montauban*

Le conseil citoyen n'est pas encore constitué en association ; en revanche et a contrario de Moissac, le territoire est un habitué de la politique de la ville ; au niveau de la collectivité c'est un peu différent.

#### *Une représentation tournante du CC au COPIL*

Les membres qui participent aux COPIL ont été choisis par les membres des conseils citoyens pour les représenter à la fois pour des raisons de disponibilité et d'unanimité de choix par l'ensemble des membres. Cette représentation n'est pas figée, elle est tournante. Les représentants établissent alors un compte-rendu oral et écrit.

Ces membres par ailleurs peuvent être des étudiants mais **la plupart sont des personnes salariées qui prennent des jours de congés**. Les solutions de défraiement et de considération font d'ailleurs partie des propositions émises par le rapport Bacqué/ Mechmache.

Sur le territoire de **Castres-Mazamet**, la déléguée du préfet a souhaité par exemple qu'un membre du conseil soit présent aux réunions pour instruire les dossiers Politique de la ville.

#### **Sur la commune de Saint-Girons**

Le conseil citoyen s'est constitué en juillet dernier.

*La représentation* : 2 membres sont désignés par le CC pour être au COPIL ; s'ils ne peuvent pas l'être, des membres suppléants le sont ; toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées - jeunes, demandeurs d'emploi, commerçants... - et ils se positionnent sur les réunions thématiques. Les horaires des réunions ne sont jamais les mêmes (ce peut être à 18h ou le samedi), donc les personnes disponibles s'adaptent en fonction du créneau.

Un noyau est maintenant fédéré. Tous les mois, 35 personnes sont présentes (moitié acteurs locaux moitié habitants). Aucune pression n'est exercée. À chaque fin de réunion, les membres fixent la date de la prochaine réunion et sur ces 2 points : « cela fonctionne ».

#### **Sur Toulouse Métropole**

12 conseils citoyens : 9 dans la ville de Toulouse, 1 sur Cugnaux, 1 sur Colomiers, 1 sur Blagnac.

#### ❖ *L'expérience toulousaine*

**Des principes communs à l'ensemble des conseils citoyens ont été préalablement discutés, des principes jugés clés avec les partenaires et inscrits dans la loi** : le respect de l'indépendance et de l'autonomie des CC sans rompre l'isolement.

Dès leur mise en place, à la 2<sup>ème</sup> réunion, les institutions se sont retirées des CC ; pour d'autres, cela s'est fait progressivement. A ce jour, les CC se réunissent à leur horaire sur les lieux qu'ils ont définis ensemble et selon leur modalité en termes de taille (commissions ou assemblée plénière) selon les sujets thématiques.

Aujourd'hui, sur les 12 CC, un seul n'a pas défini ses représentants.

Par ailleurs, les représentants ne seront pas systématiquement les mêmes.

Les représentants sont au nombre de 21 titulaires assis à la table et un suppléant afin qu'il y ait un partage à 2 de ce qui a été entendu.

*La présence du CC a fait bouger à la fois le temps de présentation et les sujets : « ils ont dit, nous on veut du concret »*

#### **Petite histoire, 1<sup>er</sup> copil TM du CdV avec CC**

L'ordre du jour avait été calé avec Tlse Métropole, les communes, les partenaires, l'État ; or il a été complétement modifié parce que les CC sont intervenus sur des diapositives présentés par les directeurs des CDV alors qu'ils procédaient à l'état des lieux des projets – ce qui avançait bien ou moins bien -.

Les questions sur la santé ont donc été mises de côté et l'ARS n'a pas pu présenter ce qu'ils avaient prévus.

Cependant, de vrais échanges sur les questions qui préoccupent les habitants ont pu avoir lieu, comme celles de la sécurité, les questions sociales (la mixité au collège par exemple). Cela a donc permis aux élus de se dire : « *demain, il faut que nous travaillions sur ces questions-là.* »

#### ❖ *L'expérience de Cugnaux*

Sur Cugnaux, les personnes se mobilisent facilement : ils sont 19 et ce sont essentiellement des personnes qui ne travaillent pas, parfois même en difficulté.

Cugnaux a décidé de se caler sur les réunions du CC qui ont lieu tous les vendredis du mois, en étant invité et/ou en invitant aux réunions de la municipalité.

Des réunions sur les projets d'aménagement ont été suivies par les habitants, notamment dans le cadre du chantier City Sport (quartier QPV) pour lequel les services techniques et d'autres services de la municipalité se sont réunis lors de la note de cadrage et invitent les habitants aux réunions pour mieux connaître leurs besoins en créant les conditions pour un espace de parole.

### Sur les Hautes-Pyrénées

#### ❖ *L'expérience de Lourdes*

Le CC comporte des groupes thématiques et des sous-groupes. Un des groupes s'occupent de la sécurisation du quartier, en matière d'aménagements, de voie piétonne, de sens de circulation.

La demande du CC a donc été de rencontrer les élus et les techniciens sur le quartier – dont Mme le Maire – pour se rendre sur le quartier et discuter avec les habitants. À la suite de cette rencontre, les élus se sont donc engagés à émettre un calendrier d'aménagements à court et moyen terme, avec restitution finale.

Cette démarche participative a été appréciée. Elle a par ailleurs amené les élus et les techniciens à revoir leur positionnement : ils ont été à la fois tenus par le calendrier et engagés par rapport à leur parole.

#### ❖ *L'expérience de Tarbes*

Dans les Hautes-Pyrénées, la politique de la ville est gérée par un GIP. Pour l'instant, aucun COPIL n'a eu lieu car la préoccupation 1<sup>ère</sup> a été de constituer les CC et de faire en sorte que la politique de la ville soit comprise : détermination des sujets de préoccupation bien entendu par les services techniques ou politiques.

La prochaine étape sur Tarbes vise la participation du CC aux coordinations de quartiers - correspondant aux cellules opérationnelles de Toulouse Métropole - , qui rassemblent techniciens et associations sur un projet de quartier.

Pour l'instant, l'effort à faire est de rester compréhensibles pour des habitants qui ne sont pas du tout habitués à participer à des réunions de ce type-là.

Il s'agira ensuite de faire participer 3 membres du CC à cette instance de coordination du quartier. Il s'agit de graduellement créer des échanges entre techniciens et habitants avant que de les intégrer au Conseil d'Administration, pour que le jour où les CC sont invités, chacun y trouve sa place, même si, à ce jour, certains CC semblent prêts.

## PAROLES DES PARTICIPANTS : LEVIERS – BONNE PRATIQUES – FREINS - QUESTIONS

### Rôle du CC

#### Un interlocuteur privilégié

**Dans le cadre du CDV, la question est aussi de savoir si le CC peut être un interlocuteur** pas seulement sur une action précise comme l'a montré l'exemple sur Cugnaux ou sur un projet de quartier ou sur le CDV qui enveloppe plusieurs projets de quartiers avec une dimension métropolitaine qui se crée autour de l'emploi, de la politique de peuplement. Un dialogue a minima doit s'opérer avec le CC sur l'ensemble de ces sujets : **il peut être à la fois, dans l'action, dans le projet de quartier, il peut réfléchir et apporter son expertise d'usage pour enrichir les politiques publiques.**

#### Représentant ou un porte-parole ?

Le terme même de représentant n'est pas approprié puisque les membres ne sont pas élus. Nous ne pouvons pas mettre au même niveau un représentant élu qu'un représentant du CC : les fonctions sont différentes ; **le terme porte-parole semble plus approprié pour la mission attribuée au sein des CC** et au-delà de cet aspect, un autre aspect n'est pas forcément mis très en avant dans le texte de loi, le CC n'est pas figé : l'idée c'est qu'on peut aussi mobiliser d'autres habitants dans le quartier.

#### QUESTION

*Le CC peut-il instruire les dossiers Politique de la ville déposés dans le BOP 147 ? Est-ce son rôle ?*

### Des habitudes de travail amenées à changer

#### Les comptes rendus

La réalisation d'un CR demande un effort de traduction du langage technocrate.

La collectivité doit travailler et s'adapter pendant le temps des échanges car le langage des techniciens, n'est pas celui des élus ni celui des habitants.

#### **Comment rester en lien avec les « absents » ? Comment s'acculturer les uns aux autres ?**

Le compte rendu est une idée intéressante. Cependant, se pose la question de la compréhension du compte rendu.

**Attention aux mises en difficulté justement qui peuvent conduire à une indisponibilité.**

#### Préparation des réunions

La collectivité avant d'inviter un membre du conseil citoyen doit préparer sa venue ; chaque instance doit se préparer en amont pour préparer la venue du membre du cc.

**Les réserves des membres du CC :** Les situations vues au COPIL sont complexes, le langage peu accessible. Pour autant la participation d'un des membres du CC au COPIL a généré le besoin au sein du CC d'approfondir la thématique habitat, de se former à la question de l'habitat notamment.

### **Les réserves des élus et techniciens**

Les élus et techniciens ont parfois des réserves à émettre à la présence d'habitants dans certaines instances, y compris dans les instances de démocratie de proximité : « *est-ce que l'on peut tout aborder avec les habitants ?* ».

### **Des habitudes de travail amenées à changer**

Une décision a été prise d'envoyer et de soumettre l'ODJ du prochain COPIL à chaque CC. Bien que tout ne puisse pas être pris en compte dans le COPIL, certains sujets pourront être abordés dans d'autres instances à l'échelle du territoire ; et par précaution, cela est écrit dans le courrier adressé.

### **Dédramatiser, expliciter les enjeux**

L'objectif est de soutenir les habitants dans la parole, dans la compréhension. C'est à la collectivité de compenser cet écart et à s'adapter afin que tous puissent y trouver leur place. Il s'agit donc de changer de jargon et aussi de posture. C'est la même situation que dans le cadre de l'accueil dans les centres sociaux.

## **Disponibilité et assiduité**

### **Disponibilités des membres des CC aux réunions**

De nombreux salariés ont pris des jours de congés, bien qu'il y ait aussi des personnes retraitées et/ou au chômage. Comme ailleurs, il n'y a pas d'uniformité de la catégorie socio-professionnelle des représentants présents même par rapport à un échantillon relativement grand par rapport à d'autres territoires.

**La question de la disponibilité** interroge sans doute le format à ce jour très formel du COPIL. Il y a donc un accompagnement à faire suffisamment à distance afin que le CC puisse rester autonome. La question de la disponibilité renvoie aux dispositions de tous et de chacun : comment mieux se comprendre, en adaptant son langage, en cassant des représentations, ...

**La question de l'assiduité** n'est pas seulement une question d'horaires ; elle est aussi celle de donner du sens :

- en créant des espaces où la parole des habitants est entendue,
- en faisant en sorte que ce conseil citoyen devienne mûr, mature.

Nous vivons une période de transition justement difficile dans la mesure où les conseils citoyens se mettent en place.

C'est au conseil citoyen de se donner des règles de fonctionnement pour être en capacité d'être un interlocuteur vis-à-vis-à-vis des services en fonction de leur projet.

## **Bénévolat, rétribution, rémunération, indemnisation ?**

### **Un hiatus entre rémunération et bénévolat ?**

Les fonctionnaires d'Etat sont payés pour exercer cette fonction tandis les habitants viennent participer de manière bénévole sur leur temps libre. Il s'agit peut-être de réfléchir à une indemnité minimum surtout pour des personnes qui n'ont pas de moyens financiers comme les chômeurs, qui plus est issus des quartiers prioritaires.

### **Une dotation de fonctionnement affectée à chaque conseil citoyen**

Chaque CC peut définir des règles et nous pouvons imaginer que l'habitant puisse utiliser cette dotation au moins pour un défraiement ou une indemnisation. Une attention particulière doit porter sur le fait que ce ne soit pas un seul habitant qui ait toutes les fonctions et que cela génère des crispations au sein du CC.

### **Faut-il professionnaliser l'habitant qui contribue à une dynamique collective sur son quartier ?**

#### **Une limite : la multiplicité de réunions**

Le nombre de réunions sont nombreuses :

- les réunions propres au CC ;
- des réunions du comité de pilotage (2 demies-journées/an minimum) ;
- les réunions opérationnelles thématiques qui sont le noyau des techniciens sur les quartiers, tous services confondus. La fréquence peut être de l'ordre de 5 à 6 réunions/an. Cela demande du coup une forte disponibilité des membres du cc.

Dans l'idéal, il ne faut pas que ce soient les mêmes personnes à chaque fois dans ces 3 instances ; en même temps, il faut une continuité et un retour pour tout le monde puisse s'approprier ce qui est dit dans ces instances là et donc puissent aussi contribuer.

Il ne s'agit pas non plus de faire participer les habitants à tous les projets et sur n'importe quel sujet. Il n'est pas possible non plus de répondre à toutes les demandes des habitants.

### **Différences de Tempo**

#### **Un temps est nécessaire pour les apprentissages à la démocratie participative de part et d'autres des acteurs concernés : élus, techniciens et habitants.**

Sans ce temps nécessaire à la communication, apprentissage et connaissance des jeux d'acteurs, la communication peut s'avérer compliquée. Certaines collectivités demandent une garantie aux habitants (responsabilisation des locaux).

#### **Il y a des moments de flottement, de démobilitation. Or, il faut parfois accepter ce temps de flottement que toute organisation connaît comme toutes les instances techniques ou politiques et :**

Créer les conditions de la disponibilité (gardes d'enfant, mobilités) ; adapter le processus aux conditions de travail des uns et des autres (horaires différentes) qui pourraient constituer des freins majeurs à la participation.

Il faut savoir aussi avec les plannings par exemple fixer un mardi ou jeudi pour qu'une personne puisse venir au moins un jour sur 2. Cette question est d'autant plus importante que parfois les personnes ont des emplois très précaires et cela se constate dans le service à domicile.

## Participation au COPIL : voix consultative ou voix décisive

Est-ce qu'il faut attendre que les institutions aient fait leur propre révolution et/ou changement, attendre que les personnes aient acquis le vocabulaire, attendre que tous les acteurs s'entendent entre eux sur ce que l'on va dire aux habitants ?

Il n'y a pas un animateur neutre dans les instances de comité de pilotage qui s'impose et qui fait respecter le temps de parole de chacun. Si les habitants viennent, il faut peut-être aussi que les élus, les responsables administratifs acceptent qu'il y a un animateur qui permette que le dialogue se passe dans les meilleures conditions qui soient et que les habitants puissent prendre leur place.

Nous pouvons toujours essayer de former des personnes au jargon institutionnel et ramener les personnes à un vocabulaire simple dans la mesure où tout le monde est capable d'une réflexion profonde.

Le fait que les habitants soient présents à une réunion peut changer l'ordre du jour – même si nous ne pouvons pas changer à chaque fois – il y a des choses qui du coup se font en direct et les lignes bougent forcément. Il faut que ce soit régulier pour que les habitants ne repartent pas en se disant : « ah, c'est bête, je n'ai pas compris ».

Nous ce qu'on appelle le COPIL, c'est l'instance de décision. Donc si le CC est dans le COPIL, de toute façon, ils sont de façon associés aux décisions sur le financement.

Ils participent donc à la décision sans avoir pour autant de voie décisive.

Après c'est souvent l'organisation du dialogue avec les collectivités qui n'est pas en place. Nous n'en sommes pas encore au partage de la décision avec la collectivité ou l'État. Pour beaucoup, ils sont encore en train de se chercher au niveau de la gouvernance en particulier.

## Thème 2- La formation des membres des CC, des technicien.ne.s, des animateurs.trices, des élu.e.s : comment l'aborder ? La mettre en place ?

---

Besoin d'un temps d'assimilation d'appropriation pour les membres du conseil citoyen pour éviter une mise en difficulté.

Nécessité d'adaptation du langage de la part des techniciens lors du COPIL au nouveau public (les représentants du CC au COPIL).

### Le terme « formation »

A l'unanimité, les animateurs posent que le terme même de formation est un mot valise générique qui peut regrouper bien évidemment d'autres formes pédagogiques : « formation », information, etc. Il est « un gros mot », « fait peur » et les membres du CC mettent trop de choses très formelles derrière ce terme.

Certains animateurs ont choisi de ne jamais émettre le mot mais se sont plutôt ' attachés, dès le début, à travailler sur la méthodologie, la charte, le règlement intérieur ; sans parler de formation, « nous avons échangé sur des sujets qui à mon sens, ont été formatifs » : c'est quoi la politique de la ville, c'est quoi le CDV et ainsi, nous avons avancé pas à pas ; ceci étant : est-ce suffisant ? À mon sens, non. Est-ce que la formation concerne seulement les habitants ? Non. Je pense que toutes les formes participatives ne sont pas des choses



forcément évidentes, c'est un métier et je crois que techniciens et élus doivent pouvoir bénéficier aussi de formations sur ces sujets-là. Il faut apprendre à s'écouter, à échanger et sortir de : « moi, je suis l'élu et j'ai raison » ; il faut apprendre à sortir de certains schémas y compris pour les techniciens. Je considère pour ma part que nous en sommes en manque de formation un peu plus professionnelle.

Un accord a été émis sur l'idée de ne pas faire des membres des CC, des professionnels de la politique de la ville ; mais l'idée est plutôt de leur donner des clés de compréhension pour que les CC deviennent des interlocuteurs éclairés des institutions, des élus ; ainsi, le terme même de formation est un peu décalé.

Par conséquent, cela pose la question de : Quelle formations ? Quelle durée ? Comment ? Quelle forme ? Pourquoi ? Quels contenus ? Quelle pédagogie ?

Avant de lancer ce type de formation, il y aurait une nécessité de faire une analyse des besoins des CC et peut être que c'est un peu trop tôt pour les déterminer avec les CC justement.

La formation des CC proposée à Paris par exemple semblait très intéressante mais pour que chacun est vraiment sa place, il faudrait que ces formations soient dispensées dans une pédagogie nouvelle intéressante, participative, valorisante et « *je pense que ça, ce peut être travaillé sans entrer en formation à proprement parler* ». En revanche, cela repose la question de la durée ; 5 jours de formation sur Paris, par exemple, c'est énorme. Parce que sur 5 jours, n'iront que les retraités. Je me demande donc ce que nous avons à inventer sur l'aspect formation, peut-être des regroupements in situ, etc.

### **Formation des technicien.ne.s**

Sur le CC d'Auch, nous avons avancé en marchant ; nous sommes arrivés à quelque chose d'intéressant mais qui n'a pas la forme traditionnelle de ce que nous aurions pu imaginer.

**Sur la formation des techniciens** qui sont amenés ensuite à travailler avec les CC, notre parti pris a été de les associer aux séances plénières : on imaginait plus au départ que ce seraient des séances d'observation, qu'ils allaient être présents. Puis les membres nous ont dit : non, non, s'ils viennent participer, il faut qu'ils le soient au même titre que nous, dans la réflexion, les échanges. Nous nous sommes aperçus que du coup l'approche que les partenaires pouvaient avoir par rapport au CC, c'est que l'on ne maîtrise pas tout. Certaines postures ne sont pas des postures de professionnels, mais elles relèvent plus d'enjeux très personnels et du coup, nous avons choisi de mettre en place des ODJ avec les partenaires : avant la séance plénière et de l'ODJ déposé, nous procédons à des échanges pour préparer les partenaires aux échanges qu'il va y avoir et de ce que l'on attend aussi de la séance : notamment ne pas prendre position ; nous procédons donc à une formation au fil de l'eau, en tous cas une sensibilisation de ce qui peut se passer avec une prise de recul sur ce qui peut se passer en séances avec les partenaires. Petit à petit les partenaires se trouvent rassurés par les échanges qu'il peut y avoir avec les CC ; en ce qui nous concerne, **les partenaires sont partis prenantes sur un certain nombre de groupes de travail y compris des comités de pilotage** et les membres du CC participent à différents niveaux sur les mêmes thématiques dans des groupes de travail ou des instances type comités de pilotage.

Quand on aborde un sujet, l'idée c'est d'abord de favoriser les échanges entre membres du CC et nous nous sommes aperçus que lorsqu'il y avait les partenaires, ces derniers se sentaient légitimes à donner leur avis ou à répondre et du coup, ils avaient vis-à-vis des membres du CC des postures que nous ne recherchions pas justement. Donc aujourd'hui, nous anticipons cela en préparant ensemble l'ODJ et en anticipant les réactions qu'il pourrait y avoir avec définition de l'objectif de la séance plénière avec les membres du CC.

Ce ne sont donc des réunions de formation mais des plénières de CC et quelque part ce sont aussi des temps de formation et de co-formation.

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là ; ce sont eux, les porte-paroles du CC, qui réclame l'ARS et je pense que si nous avons attendus après l'ARS leur avis sur les groupes de travail, nous aurions attendu encore très longtemps. Donc nous avons eu une démarche inverse et cela a fonctionné.

Les besoins en formation, c'est apprendre à dialoguer ensemble, apprendre à s'écouter à essayer d'être à égalité et surtout dans le cadre du CC, où nous sommes avec les habitants dans une cadre très éloigné de la participation.

S'il n'y a pas d'animateur institué alors que c'est obligatoire, c'est aussi un problème car des personnes vont forcément prendre ce rôle.

### **Formation des élu.e.s**

Il y a besoin de formation des élu.e.s non seulement sur les CC mais sur les démarches participatives en général.

Nous avons fait une formation avec ATD 31 qui, en fait, est une agence technique départementale finançant des actions pour les collectivités du département de la Haute Garonne ; nous avons tourné sur les dép. pour débattre avec les élus et les professionnels sur la question de la participation des habitants et du coup, de nombreuses personnes se sont mobilisées ; nous avons refait 4 sessions, les échanges ont été très riches entre professionnels, élus et habitants et du coup, l'agence envisage de poursuivre, sur la Haute Garonne en tout cas.

Si nous partons sur une démarche de sensibilisation vis-à-vis des élus, nous générons une posture d'ouverture mais malheureusement parfois ceux qui en auront le plus besoin ne vont pas venir.

Cela va mettre du temps avec toutes les résistances classiques que nous connaissons et ce sera au fur et à mesure d'actions, d'actes concrets et de projets, au fur et à mesure donc que les habitants vont apporter quelque chose de plus concret dans le débat, que les élus vont adhérer à ces démarches participatives - ou pas du tout d'ailleurs pour ceux qui sont complètement contre.

### **Formation et rôle des animateur.trice.s : paroles d'animateur.trice.s**

Sur le CC, j'anime et me considère comme la porte-parole d'un collectif de partenaires institutionnels sur les préparations des ordres du jour et j'estime que mon travail, c'est garantir la qualité des échanges qu'il peut y avoir.

À mon avis avec les CC, nous avons intérêt à bénéficier tous de formation a minima sur ce qu'est la PV, et en priorité, il s'agit de former les élus intervenant sur les quartiers en face à face avec les habitants.

Pour ma part, je pense que les enjeux, c'est surtout apprendre à interpeller en tant que citoyen, parce que on leur doit l'information – les élus ne sont pas des chèques en blanc – revenir et questionner, rassurer les personnes dont la voix est inaudible pour leur dire : vous aussi apprenez à questionner votre élu, votre institution, vos droits, vos devoirs aussi et c'est pour le citoyen se demander comment moi de ma place, je peux faire évoluer les choses.

L'objectif quand même, c'est l'autonomie. Si on veut aller jusqu'au bout de la logique, il faut que l'on forme des animateurs du CC en interne pour qu'ils puissent être autonomes vis-à-vis d'une aide extérieure.

### **La co-animation**

Nous-mêmes en tant qu'animateurs, nous n'y sommes pas au CC en tant que « mairies » ; si nous avons été choisis en tant que co-animateurs, c'est parce que nous avons une expérience dans les actions participatives, je n'y suis pas du tout en tant représentante de la ville.

Nous sommes présents plus pour être attentif à gérer la parole, être attentif à tout le monde ; être à plusieurs dans l'animation, c'est d'ailleurs mieux : seul c'est compliqué.

La co animation, c'est quelque chose : il faut être à la fois observateur pour que les gens présents puissent aller jusqu'au bout de leur idée, faire accoucher les idées aussi, mettre en avant les idées à débattre et se projeter pour la fois d'après – je parle sous contrôle de ma co-animatrice -.

La co-animation demande beaucoup d'énergie et de savoir-faire.

Pour ceux qui sont en co-animation comme nous, c'est plus simple puisque nous avons l'occasion et le temps d'échanger et du coup de progresser dans notre capacité à animer.